

Communiqué de presse

Bâle, 11 décembre 2013

Participation de la Banque Coop au programme américain

Intégration de la catégorie 2

Lors de sa séance d'aujourd'hui, la Banque Coop a décidé de participer au programme américain visant à régler le différend concernant d'éventuels fonds non fiscalisés. Pour des raisons liées aux risques, la Banque Coop a décidé d'intégrer le groupe des banques de la catégorie 2. Au total, CHF 9 millions seront provisionnés dans les comptes de l'année 2013 au titre de la participation au programme américain et aux coûts en découlant.

Pour des raisons liées aux risques, le Conseil d'administration de la Banque Coop a décidé de participer au programme du Département de justice américain ((US Department of Justice (DoJ)) visant à régler le différend fiscal avec les Etats-Unis. A ce titre, elle a intégré le groupe des banques de la catégorie 2. Si la Banque Coop n'a jamais favorisé les activités avec les clients américains et que dès lors leur nombre est toujours resté modeste de même que le volume de leurs valeurs patrimoniales déposées, elle ne peut toutefois exclure à ce jour que des cas particuliers puissent être perçus comme une infraction au droit américain. La banque ne recensait qu'un nombre limité de clients domiciliés aux Etats-Unis. Leurs valeurs patrimoniales représentaient moins de 0,3% de la fortune de la clientèle globale. En intégrant la catégorie 2, la Banque Coop suit ainsi une recommandation de la FINMA qui considère comme participant d'une attitude responsable le fait d'opter pour cette catégorie, même en cas de doute sur la gravité d'un comportement fautif éventuel.

Le programme US prévoit d'infliger aux banques de la catégorie 2 une amende au terme de la procédure. Dans le même temps, ces établissements se prémunissent contre une poursuite pénale des autorités américaines en matière de fonds non fiscalisés (Non-Prosecution-Agreement). A ce titre, la Banque Coop constituera des provisions de CHF 9 millions qui pèseront sur le résultat annuel 2013. Une partie substantielle de ces dernières sera affectée aux charges de clarification et d'investigation ainsi qu'à l'éventuelle amende du Département américain de la justice.

Pour tout complément d'information:

Natalie Waltmann

Responsable Secrétariat général & relations médias
& Communication interne

Banque Coop SA

Téléphone: +41 (0)61 286 26 03

E-mail: natalie.waltmann@bankcoop.ch

En bref

La Banque Coop SA est un institut présent au niveau national. Elle propose tous les produits et services utiles aux particuliers et aux PME. En tant qu'institut proche de ses clients, la Banque Coop est soucieuse de proposer des conditions loyales. Elle se distingue grâce à une vaste palette de produits bancaires, mais aussi d'engagements axés sur un développement durable. Avec sa gamme de services «eva», la Banque Coop offre des prestations financières répondant aux besoins spécifiques de la femme. Depuis 2000, la Banque Cantonale de Bâle détient une participation majoritaire dans la Banque Coop. Le siège principal est à Bâle.

L'action Banque Coop est négociée à la SIX Swiss Exchange.

Symbole de ticker: BC / Reuters: BC.S / numéro de valeur: 1811647 / numéro ISIN: CH0018116472).

L'action Banque Coop a une valeur nominale de CHF 20,00.

Données et téléchargements importants

Sur notre site www.banquecoop.ch figurent des informations actuelles, consultables à partir de la date de publication.

Elles sont susceptibles de contenir des renseignements supplémentaires sur nos activités et leur évolution.

Vous trouverez les dates essentielles, comme p. ex. les dates de publication ou la date de la prochaine assemblée générale à notre page d'accueil sous Investor Relations ([lien direct](#)).